FTI Consulting Canada Inc.

1000, Sherbrooke Ouest Bureau 915 Montréal QC H3A 3G4 Canada

Tél.: 514.446.5093 www.fticonsulting.com

COUR SUPÉRIEURE Chambre commerciale

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR N°: 500-11-063771-246
DOSSIER N°: 41-3055077

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE : **REVÊTEMENTS LOUYSE INC.**, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2100, Montréal, Province de Québec, H3B 4W5.

Failli

-et-

## FTI CONSULTING CANADA INC.

(Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) ayant une place d'affaires au 1000, Sherbrooke Ouest, bureau 915, Montréal, Québec, H3A 3G4.

Syndic

## AVIS DE LA FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

(paragraphe 102(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

Avis est donné de ce qui suit:

- 1. Revêtements Louyse inc. est réputé avoir déposé une cession le 13 mars 2024 et le soussigné, FTI Consulting Canada inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
- 2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue par visioconférence le 27 mars 2024, à 9 h. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour y assister, veuillez nous en informer, avant le 26 mars 2024 à 15 h, par courriel à revetementslouyse@fticonsulting.com.
- 3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic, avant l'assemblée, une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
- 4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
- 5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Fait à Montréal, ce 14e jour de mars 2024.

FTI CONSULTING CANADA INC. Syndic autorisé en insolvabilité

